



Kits adhésifs « angles morts » 17 x 25 cm par lots de 3 ou de 5 (selon longueur du camion)

Un nouveau décret oblige tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes à signaler la présence d'angles morts via le graphisme ci-contre, à minima trois autocollants doivent être présents, sur les côtés gauche, droit et à l'arrière (kit de 3). Si le véhicule est long, il est conseillé de doubler les autocollants latéraux (kit de 5).

Le décret entre en vigueur au 1er janvier 2021 avec une tolérance pour les véhicules immatriculés avant cette date jusqu'au 1er juillet 2021.

Les véhicules neufs peuvent être déjà marqués.

BON DE COMMANDE à adresser à :

FEDIE - Angélique BOUGRIER - Maison de l'Entreprise - Site St Jacques II - 8, Rue Alfred Kastler - 54522 MAXEVILLE

Renseignements au 0 805 107 900 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Raison sociale Siret.....

Nom et prénom Téléphone.....

Adresse de livraison.....

Adresse de facturation.....

Pour camions de taille normale ou remorque
Kit de 3 autocollants " angles morts " au prix unitaire de 9,15 € HT - Quantité de kits :

Pour camions de grande longueur
Kit de 5 autocollants " angles morts " au prix unitaire de 14,90 € HT - Quantité de kits :

Pour toute commande supérieure à 10 kits, une remise de 10% est appliquée

Envoi des kits à réception de votre commande
une facture comprenant les frais de port exacts sera jointe, règlement par chèque ou virement à réception